

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 4 mars 2010

2nde Journée des Samu sociaux et équipes mobiles de la Croix-Rouge française

La refondation des dispositifs d'hébergement et de logement des personnes sans abri : des avancées nécessaires mais des pistes encore inexploitées

Pour la seconde fois, la Croix-Rouge française a réuni ses 132 équipes mobiles de samu social. Un rendez-vous important, au cours duquel les volontaires, salariés et bénévoles ont, en présence de Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, largement débattu autour de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logée 2009-2012. Une refondation qui va dans les sens des ambitions de la Croix-Rouge mais qui doit être complétée pour aller plus loin dans la lutte contre l'exclusion.

Pour la seconde année, la Croix-Rouge française, acteur majeur dans la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des personnes sans abri et mal logées, a réuni ses équipes de samu social. Alors que l'année européenne de lutte contre l'exclusion vient tout juste d'être lancée, cette journée était notamment marquée par le thème de la refondation de la politique publique en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans abri.

En effet, le 10 novembre 2009, Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme, présentait la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans abri ou mal logées 2009-2012. Vingt mesures destinées à refonder le dispositif d'accompagnement des personnes sans abris et mal logées, parmi lesquelles, certaines impactent tout particulièrement la mission de samu social de la Croix-Rouge :

- La mise en place d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation dans chaque département : les places d'hébergement d'urgence seront toutes mutualisées.
- L'organisation d'un maillage territorial par les équipes mobiles et d'une meilleure synergie avec le secteur sanitaire.
- La mise en place d'un référent personnel pour chaque personne, garant de la continuité de son parcours.
- La mutualisation des places d'hébergement de stabilisation ou d'insertion et l'orientation « collégiale » des demandeurs mettant fin aux processus d'admission internes aux établissements.
- La mise en place d'un outil informatique recensant les demandes et offres d'hébergement.
- L'amélioration de l'organisation et de la programmation territoriale.
- L'harmonisation des prestations et des coûts du secteur.

La logique de refondation ainsi que les orientations proposées correspondent aux pistes défendues par la Croix-Rouge française depuis longtemps.

La Croix-Rouge insiste sur la priorité à apporter au « logement d'abord ». En effet, l'accompagnement des personnes en situation de précarité passe inévitablement par la préservation de leur logement. Aider ces personnes à conserver leur habitat, par la prévention et l'accompagnement est devenu incontournable pour éviter la hausse croissante des personnes sans abris et la création chaque année de places d'hébergements d'urgence supplémentaires qui ne règle en rien le problème. Adapter les logements aux personnes sans abri et non le contraire, permettre aux personnes d'accéder plus largement à un logement adapté, est l'une des solutions que la Croix-Rouge française propose notamment.

Par ailleurs, la Croix-Rouge tient à rappeler qu'il est nécessaire d'intensifier et de développer des modalités de recueil de l'avis des usagers pour construire des solutions adaptées à leurs besoins et non fondées sur les représentations que les acteurs ont de ces besoins.

Enfin, cette refondation ne prend pas toujours pas en compte la situation des demandeurs d'asile, des déboutés du droits d'asile, des réfugiés et des personnes sans-papier alors qu'elles sont sous-tendues par le principe d'inconditionnalité d'accueil.

Une journée qui a permis à tous les volontaires, salariés et bénévoles du samu social de la Croix-Rouge française d'échanger sur ces évolutions majeures de leurs missions, mais également de faire le point sur la réflexion entreprise par les groupes de travail mis en place il y a un an, autour du positionnement, des pratiques, des procédures, des missions... des Samu sociaux et des équipes mobiles.

Chaque année, la Croix-Rouge française vient en aide à un million de personnes en situation de précarité. Elle oriente notamment les personnes sans abri vers des solutions d'hébergement ou de logement adaptées à leurs problématiques individuelles. Le réseau gère 50 lieux d'accueil de jour, 132 équipes de samu social intervenant dans 60 départements. Il est également en charge du "115" dans 7 départements. La Croix-Rouge dispose par ailleurs de plus de 1750 places d'hébergement dans ses centres d'hébergement d'urgence, centres d'hébergement et de stabilisation, centres d'accueil pour demandeurs d'asile ou encore structures lit halte soins santé. Elle propose enfin une offre alternative de logement social avec 110 places en maison relais ou résidence sociale.